RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,
Vu l'arrêté du 22/08/2003 portant création de la spécialité Sport automobile du BPJEPS,
Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 01/12/2022,

ARRÊTE

Article 1er.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Sport automobile mention Perfectionnement du pilotage est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance				
BPARA220364	Monsieur	ARDIET	Bertrand	05/11/1986	Pontarlier
BPARA220365	Monsieur	BOOS	Simon	26/04/1984	Limoges
BPARA220366	Madame	BRUNNER	Tessy	26/04/1993	Troyes
BPARA220367	Monsieur	CARRÉ	Sylvain	03/09/1986	Paris 13e Arrondissement
BPARA220368	Monsieur	CASTELLANO	Yohan	26/04/1991	Orange
BPARA220369	Monsieur	CLEMENTE	Flavien	08/08/1996	Avignon
BPARA220370	Monsieur	COUTURIER	Grégory	19/07/1983	Chartres
BPARA220371	Monsieur	DELAUP	Justin	10/03/2002	Braine-l'Alleud
BPARA220372	Monsieur	DEPIERRE	Arthur	24/07/2003	Châteauroux
BPARA220373	Monsieur	FORTIN	Nicolas	10/07/1976	Neuville-aux-Bois
BPARA220374	Monsieur	GIVET	Tom	27/10/2002	Liévin
BPARA220375	Monsieur	GOFFRE	Christophe	13/05/1968	Bordeaux
BPARA220376	Monsieur	GUILHEMJOUAN	Lilian	25/03/1995	Pessac
BPARA220377	Monsieur	HANDA	Nassim	21/04/1992	Toulouse
BPARA220378	Monsieur	LAVERDURE	Jean-Claude	31/12/1962	Neuilly-sur-Seine
BPARA220379	Monsieur	MAIGNAUT	Alexis	18/01/1989	Auch

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

BPARA220380	Monsieur	MAILLOL	Loris	09/02/1999	Perpignan
BPARA220381	Monsieur	MÉRIRÈS	Jérémy	24/12/1987	Villeurbanne
BPARA220382	Monsieur	MERME	Loïc	22/08/1994	Chambéry
BPARA220383	Monsieur	MOINS	Raphaël	08/11/1987	Riom-ès-Montagnes
BPARA220384	Monsieur	MONIER	Jules	07/08/1993	Beaumont
BPARA220385	Monsieur	MONJOT	Clement	11/02/2003	Beaumont
BPARA220386	Monsieur	PONS	Corentin	29/03/2001	Montpellier
BPARA220387	Madame	PRUDENT	Adeline	14/05/1998	Saint-Étienne
BPARA220388	Monsieur	RIBARD	Nicolas	03/06/1986	Montpellier
BPARA220389	Monsieur	RICHARD	Jérôme	08/11/1973	Saint-Louis
BPARA220390	Monsieur	SEMERDJIAN	James	04/01/1995	Tremblay-en-France
BPARA220391	Monsieur	WINTENBERGER	Patrick	04/07/1960	Benfeld

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 01/12/2022

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER

Région académique Auvergne Rhône Alpes